



affiché le 12/02/24

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2024 / 030

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27
Présents : 16
Exprimés : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal LENOIR, adjoint, suivant la convocation du 1^{er} février 2024.

Étaient présents : Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Christian ROBERT, Gaëlle BENOIT (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM, Nicole ELBACHIR.

Absent représenté : Bernard CLEMENT, Jean-François FICHOT, Sophie DUFIT, Sylviane TOULON, Silvia LARRANDART.

Absent excusé : Emilie ORGEL, Jocelyne PION, Cédric CLECH, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Christian ROBERT.

Nomenclature @CTES : Finances / Subventions

M. Clech et Mmes Pion et Orgel, membres de l'association, ne prennent pas part au vote.

FINANCES

ATTRIBUTION DE SUBVENTION L'ASSOCIATION FEDEREE « DON DU SANG BENEVOLE EN TONNERROIS » POUR 2024

- Vu le budget primitif 2024 ;
- Vu l'avis favorable de la commission en charge de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'animation de la ville et de la vie associative du 15/01/2024 ;

| | |
|---|-----------------------|
| Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide | Pour : 21 |
| | Contre : 0 |
| | Abstention : 0 |

- D'accorder une subvention, en 2024, de 300 € à l'association fédérée « Don du Sang bénévole en Tonnerrois » ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif de l'exercice 2024.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre